

Proposition de décret
Relatif à une meilleure qualité de vie dans l'enseignement fondamental

Développements

I. De l'espace à disposition des élèves dans les écoles fondamentales

Beaucoup d'écoles aujourd'hui doivent faire face à une augmentation de la population. Il est parfois difficile d'agrandir les écoles et les problèmes de surpopulation sont nombreux.

Ceci a de nombreuses conséquences.

- On constate une augmentation des bousculades et bagarres et, de la violence en général. Le risque d'accident est donc augmenté.
- De nombreuses écoles ont installé des préfabriqués. Parfois, ces préfabriqués sont dans les cours de récréation ce qui réduit l'espace de jeu. L'accueil y est peu confortable : bruit, pas de point d'eau, espace réduit, problème de chauffage.
- Il arrive que des locaux soient divisés, il faut parfois passer d'une classe à l'autre car il n'y a pas de couloirs.
- Sur le temps de midi, les élèves manquent de temps pour manger car les services de repas doivent se succéder très rapidement pour que chacun ait le temps de manger.

II. De l'inclusion d'une période de cours dans les programmes scolaires consacrée à améliorer le cadre de vie des élèves

Beaucoup d'élèves hésitent, chaque jour, à se rendre aux toilettes, à tel point que certains évitent de trop boire durant la journée pour ne pas devoir y aller. Evidemment ce comportement apporte un mal être et même parfois des ennuis de santé
Ce problème provient de multiples causes dont les deux plus importantes sont l'hygiène et l'intimité.

- En ce qui concerne l'hygiène, nous avons relevé :
le manque de papier dans les toilettes ainsi que de savon et d'essuies pour se laver et se sécher les mains, l'odeur désagréable, la propreté du sol, le mauvais état de certains urinoirs.

- En ce qui concerne l'intimité, nous avons relevé :
la fermeture défectueuse des portes et un mauvais emplacement de la porte principale par rapport aux urinoirs.

A ces deux points nous pouvons encore ajouter une décoration des locaux de toilettes inexistante et un éclairage souvent défectueux.

Proposition de décret

Relatif à une meilleure qualité de vie dans l'enseignement fondamental

Chapitre 1^{er} – Du champ d'application

Article 1^{er}

Les dispositions du présent décret s'appliquent à toutes les écoles fondamentales organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Chapitre 2 – De l'espace à disposition des élèves dans les écoles fondamentales

Article 1^{er}

Le nombre d'élèves doit être limité par rapport à la surface disponible.

Article 2

Chaque école dispose d'un espace suffisant minimum :

- salles de classe de minimum 50m²,
- 5 à 6 m² par élève, d'espace de cour de récréation
- des espaces couverts dans les cours de récréation
- des couloirs permettant de desservir toutes les classes
- une salle de sport équipée pour chaque école
- une salle réservée au dortoir pour la sieste des plus jeunes

Article 3

Les communes qui augmentent leur population se doivent d'augmenter la capacité de l'école en :

- cédant des terrains de la Commune aux écoles,
- finançant de nouvelles constructions

Article 4

Les écoles ont l'autorisation d'être sponsorisées par des sociétés privées, soit sous la forme de dons en matériel, soit sous la forme de budgets.

Chapitre 3 – De l'inclusion d'une période de cours dans les programmes scolaires consacrée à améliorer le cadre de vie des élèves

Article 1

Dans les classes du degré supérieur de l'enseignement primaire, il est obligatoire d'organiser une période de cours durant laquelle les élèves doivent accomplir des travaux d'entretien, de rénovation ou d'embellissement des locaux de vie des élèves. (Réfectoire, toilettes, cours, classes) Par travaux d'entretien, de rénovation ou d'embellissement, nous entendons par exemple, recharger les toilettes de papier, de savon, d'essuie-mains, réaliser de petits travaux de peinture ou de décoration de murs, ...

Article 2

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles octroie une somme de 1000€ pour financer les activités décrites à l'article 1 de ce chapitre.

Article 3

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles prend les mesures pour organiser annuellement pour les élèves concernés, une information sur l'hygiène, la fréquentation des toilettes et les problèmes qui peuvent en découler.